

Prévention, une bonne habitude !

Protégez votre **moto**
contre le vol!

Le phénomène des 'vols de motos' est en nette augmentation ces dernières années, ce qui est loin de réjouir les propriétaires de ces véhicules. La vigilance est donc plus que jamais de mise. En adoptant quelques mesures ingénieuses, vous pouvez toutefois sécuriser efficacement votre moto. Le présent dépliant vous propose différents conseils et astuces.

Prévention une bonne habitude!

■ En vous garant, cadenassez toujours votre moto !

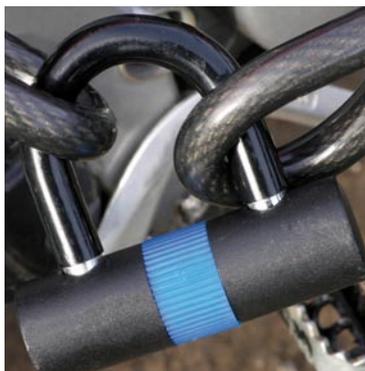
- Procurez-vous un bon cadenas : des cadenas dotés des labels 'NF' ou 'ART' ont été testés minutieusement et assurent une bonne protection.

Il peut aussi exister de bons cadenas qui ne portent pas les labels précités. Demandez au commerçant quel type de cadenas convient le mieux pour votre moto. Pour plus d'infos concernant les cadenas labellisés, rendez-vous sur : www.stichtingart.nl et www.marque-nf.com.

- Combinez différents cadenas tels : un cadenas anti-vol, un cadenas en U, un cadenas à chaîne, un cadenas en forme de fer à cheval, un cadenas de disque de frein.

● Utilisez les cadenas efficacement !

- Attachez-les autant que possible au 'monde fixe' ou à une autre moto.
- Ne les fixez pas à une structure facilement démontable.
- Ne les laissez pas pendre sur le sol.
- Attachez le cadenas de disque de frein à la roue arrière.



● **Garez votre moto dans un endroit sûr :**

- Evitez les endroits mal éclairés et/ou isolés.
 - Garez votre moto dans un lieu où vous pourrez toujours avoir vue sur le véhicule ou bien dans un parking fermé ou surveillé.
 - Attention aux parkings proposés sur des véhicules mobiles comme un camion !
- Dans le garage, placez votre moto devant la voiture. Protégez-la en la fixant à un ancrage mural ou au sol. Ne laissez pas traîner à proximité des outils qui pourraient être utilisés par des voleurs.
- Installez et activez toujours un système électronique d'alerte. Vérifiez si celui-ci fonctionne (faites cela à basse tension afin de ne pas décharger complètement la batterie). Faites en sorte que la marque de ce système ne soit pas visible.
- Vous pouvez ajouter des sécurités supplémentaires, par exemple sous la forme d'antidémarrateurs. Demandez conseil à votre revendeur.
- Ne laissez aucun objet de valeur sur la moto ou dans le coffre.
- Installez un bouchon de réservoir fermant à clé.
- Ne laissez pas vos documents de bord sur la moto. La Direction générale Sécurité et Prévention distribue gratuitement des pochettes très pratiques pour emporter vos documents. Celles-ci peuvent être commandées via le site www.besafe.be.
- Conservez les clés de la moto séparément de celles de votre habitation.
- Attendez le dernier moment avant de mettre la clé dans le contact et de démarrer.



■ Dossier ID

- Constituez un dossier sur votre moto comprenant:
 - une fiche d'identification remplie complètement (voir ci-joint : Triptyque de Prévention)
 - des photos de votre moto
 - des copies des documents de bord
- Conservez ce dossier en lieu sûr de manière à pouvoir, en cas de vol, transmettre rapidement toutes les données correctes à la police. Après un vol, faites immédiatement une déposition auprès de la police et prévenez votre assureur.

■ Soyez vigilants

- Si vous vendez votre moto, ne laissez pas des amateurs faire un tour d'essai sans prendre la moindre précaution, mais demandez toujours leur carte d'identité et leur permis de conduire. Ne montrez jamais l'endroit où la moto est stationnée. Donnez-vous rendez-vous dans un lieu public ou chez le revendeur où vous allez acheter une nouvelle moto. Ne livrez jamais vous-même la moto à un acheteur (potentiel).

VOL DE MOTO - FICHE DE PREVENTION

Description du véhicule

1. Plaque d'immatriculation:
2. Catégorie: moto - scooter +125cc - scooter - cyclomoteur:
.....
3. Marque:
4. Type - cylindrée:
5. Classe A - B (uniquement si 55cc):
6. Année de construction:
7. Numéro de châssis:
8. Numéro du moteur:
9. Numéro de la clé de contact:
10. Couleur (également les combinaisons de couleurs):
11. Type de jantes (rayons - bâtons) - format - marque - couleur:
 Avant:
- Arrière:
12. Type de frein (tambour - disque) - marque - diamètre:
 Avant:
- Arrière:
13. Type d'échappement: (... en ... par ex. 4 en 1) - marque - n° de série:
.....
14. Porte-bagages (couleur - marque):
15. Valises (couleur - marque - nombre):
16. Protection contre le vent: (aucune - demi-carénage - carénage intégral - saute-vent: couleur - marque):
.....

17. Caractéristiques spécifiques:

Accessoires:

.....

Installation audio (marque – type – n° de série – emplacement)

.....

Alarme (marque – type – n° de série – emplacement)

.....

Pare-chute (couleur – marque – type)

.....

Autre

.....

.....

18. Signes distinctifs (coups – griffes – autocollants – rouille – autre):

.....

19. Kilométrage au moment du vol:

Coordonnées personnelles

20. Propriétaire

Nom

Adresse

.....

Tél

21. Police d'assurance

N° de police

Compagnie

Adresse courtier

.....

Tél

- Achetez plutôt une moto d'occasion chez un revendeur agréé. Méfiez-vous des occasions proposées à des prix exceptionnellement bas et prévoyez toujours un contrat de vente. Comparez également les numéros de châssis et de bloc-moteur à ceux figurant sur les documents, et demandez aussi que toutes les clés vous soient remises, ainsi que la plaquette d'identification de la clé.
- Soyez attentif à toute activité inhabituelle ou à toute personne et / ou véhicule qui pourrait vous suivre. Si tel devait être le cas, faites le tour du pâté de maisons ou dirigez-vous vers le poste de police ou le lieu public le plus proche.
- Ne vous faites pas avoir ! Si on vous fait des signes, comme s'il y avait un problème avec votre moto, ne vous arrêtez pas dans un endroit isolé. Ouvrez également l'œil si quelqu'un semble être en panne et demande de l'aide. Dans les deux cas, il peut s'agir d'une ruse. Vous pouvez toujours aider la personne en avertissant les services de secours.
- Lorsque vous êtes à l'arrêt devant un feu rouge ou dans un carrefour encombré : laissez toujours un espace suffisant pour manoeuvrer.
- Si quelqu'un essaie de voler votre moto ou votre mobylette, utilisez le klaxon et appelez à l'aide. Ne tentez pas de résister à la violence, votre vie vaut bien plus qu'une moto! Avertissez aussi rapidement que possible les services de police (numéro d'urgence par GSM : 112).
- Si vous êtes témoin d'un vol ou d'agissements suspects, avertissez les services de police et tâchez de donner autant de détails que possible sur les faits.

Protégez votre moto contre le vol!

Le phénomène des 'vols de motos' est en nette augmentation ces dernières années, ce qui est loin de réjouir les propriétaires de ces véhicules. La vigilance est donc plus que jamais de mise. En adoptant quelques mesures ingénieuses, vous pouvez toutefois sécuriser efficacement votre moto. Le présent dépliant vous propose différents conseils et astuces.

Prévention une bonne habitude!

Pour commander des exemplaires supplémentaires de cette brochure, envoyez un mail à infodoc@ibz.fgov.be ou un fax au **02/557 35 22**
Cette brochure est également téléchargeable sur www.besafe.be

Direction générale Sécurité et Prévention

Boulevard de Waterloo 76
1000 Bruxelles

T 02 557 33 99
F 02 557 33 67

vps@ibz.fgov.be
www.besafe.be



Veiligheid en Preventie
Sécurité et Prévention

